



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à 19 Heures 30,
Le Conseil municipal s'est réuni en section ordinaire, à la salle des fêtes de Tubersent (dérogation), sous la présidence de Monsieur DEGREVE Hubert, Maire de TUBERSENT, suite aux convocations du 12/11/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : Mr DEGREVE Hubert, Mme DUMONT Sylvia, Mr LAMOUR Romain, Mr PETIT Ian, Mr PIGNEL David, Mme THERIER Lisiane, Mme VIVIEN Christelle, , Mme FLIGNY Pauline, Mr HENRY Gauthier, Mr CHEVALIER Bruno, Mme POUCHENAUD Dorine

Absents ayant donné procuration :

Mr BOTIN Hugues donne procuration à Mme DUMONT Sylvia

Mme GUARTIERI Nathalie donne procuration à Mr DEGREVE Hubert

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire DEGREVE HUBERT, Maire, préside la séance de ce jour ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur HUBERT DEGREVE demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

Madame VASSEUR Monique secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

- **Approbation des précédents procès-verbaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE les précédents procès-verbaux.

- **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

1. Avenant adhésion au service commun ADS;
2. Finances : Admission en non-valeurs point sans objet est remplacé par choix de l'entreprise travaux de voirie 2022 DETR ;
3. Revalorisation des loyer et tarifs pour l'année 2022 ;
4. Recrutement agent technique ;
5. Demande de subventions FARDA et DETR 2022 ;
6. Informations diverses présentées par les élus .es : travaux, festivités, école, Symcea-Witrepin, Communication Vie communale ;
7. Proposition Food Truck sur Tubersent ;
8. Demande autorisation travaux sur éclairage du terrain de foot par l'Athlétique Club de Tubersent ;
9. Date des prochaines élections : Présidentielles les 10 et 24 avril – Législatives 12 et 19 juin 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'ordre du jour de la séance.

1. **DELIBERATION CONCERNANT L'AVENANT ADHESION AU SERVICE COMMUN ADS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avenant à la convention est rédigé entre la CA2BM et la commune de Tubersent.

L'avenant a pour objet de mettre en cohérence la convention adoptée par délibération du



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

conseil communautaire de la CA2BM avec les dispositions relatives à la dématérialisation des Autorisations du Droit du sol.

Il vise notamment à préciser les nouvelles obligations de la commune et de la CA2BM dans le cadre de la mise en place de la télé procédure de dématérialisation.

Les administrés n'étant pas obligés de déposer leur demande d'autorisation permis de construire ou déclaration de travaux etc.... de manière dématérialisée, le service commun devra être amené à gérer un double flux de dépôt de dossier papier et dématérialisé. Ce qui implique de préciser les obligations des 2 parties au présent avenant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

VALIDE l'avenant

AUTORISE le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires

2. DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA 2^{ème} phase DES TRAVAUX RUE ZELUCQ ET COURTEVILLE

Monsieur le maire présente les 3 devis concernant les travaux voirie/trottoirs rue Zelucq et Courteville

- LPT : 56 628.00 € HT pour Zelucq et 8 357.50 HT pour Courteville
- DUFFROY : 61 325.00 HT pour Zelucq et 10 233.00 HT pour Courteville
- BOURLARD : 64 055.00 € HT pour Zelucq et 9 43.50 € HT pour Courteville

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

RETIENT l'entreprise LTP pour les travaux de voirie/trottoirs pour un montant HT de 56 628 € pour Zelucq et 8 357.50 HT pour courteville sous réserve d'une renégociation du linéaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR auprès de la Sous-Préfecture

3. REVALORISATION DES LOYER ET TARIFS POUR L'ANNEE 2022

Loyer du logement : 132 rue Jean Dubuffet

Le Conseil Municipal entend l'exposé du Maire concernant les variations de loyers. Pour les loyers indexés par rapport à l'indice du coût de la construction, la révision est calculée selon la valeur moyenne des indices (IRL) connu du 3^{ème} trimestre 2021 établi à 131.67 (+0.83%) par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 :

Montant actuel du loyer 132 Rue Jean Dubuffet : 463.17 €

Proposition du montant du loyer au 01/01/2022 = 467.00 €

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation pour le loyer 132 Rue Jean Dubuffet.

Tarif 2022 – location de la salle « Aimé Lamour »

Tarif actuel 200 € la première journée + 50 € la deuxième journée

Monsieur le maire propose de revaloriser la 2^{ème} journée.

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas appliquer de revalorisation de la 2^{ème} journée.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarif 2022 – Cantine et garderie

Tarif actuel du repas de cantine 3.5 €

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur le prix des repas de cantine.

Tarif 2022 – garderie

Tarif actuel de l'heure de garderie 1€

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE d'appliquer pour la rentrée de Septembre 1 € l'heure de garderie et au-delà application d'une majoration de 0.50 € la 2ème heure. Cette majoration sera transcrite dans un règlement intérieur.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'évolution du dossier de départ à la retraite de notre agent technique et avec Mr Lamour informent l'assemblée des différents candidats reçus en mairie lors des entretiens pour son remplacement prévue officiellement le 01/04/2022.

Monsieur le maire décide de prendre un premier candidat en CDD pour le mois de décembre.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS FARDA et DETR 2022

Monsieur le Maire propose :

De déposer une demande de subvention 2022 au titre du FARDA et de DETR 2022 pour le projet d'aménagement voirie « Rue de Zelucq » et création trottoir « Rue de Courteville » face à 3 nouvelles constructions récentes.

D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Les devis s'élèvent à : 64 985.50 HT (soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante centimes) pour les travaux,

Plan financement de l'opération :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	TAUX
TRAVAUX :		DETR	12 997.10 €	20 %
AMENAGEMENT VOIRIE « Rue de ZELUCQ » et trottoir « Rue de Courteville »	64 985.50 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 997.10 €	20 %
		FONDS PROPRES	38 991.30 €	60 %
TOTAL	64 985.50 €		64 985 .50 €	100 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

DECIDE de déposer une demande de subvention 2022 au titre du FARDA et de la DETR pour le projet d'aménagement voirie « Rue de Zelucq » et création trottoir « Rue de Courteville » face à 3 nouvelles constructions récentes.

CHARGE Monsieur le Maire d'obtenir les subventions nécessaires pour ce dossier

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

6. INFORMATION DIVERSES PRESENTEES PAR LES ELUS.ES : TRAVAUX FESTIVITES ECOLE SYMCEA WITREPIN COMMUNICATION VIE COMMUNALE :

Travaux :

L'entretien des caniveaux/routes sont commencés

Les portes de l'église sont refaites

Festivités :

L'habit du père Noël pour le marché de Noël est acheté

21 exposants sont inscrits pour le marché de Noël

Ajout de pain d'épices pour compléter le colis des aînés

Le Champagne est commandé

Des craquelins pour la St Nicolas sont commandés

44 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés

Ecole :

Demande d'utilisation de la salles des fêtes pour le sport à l'école suivant le calendrier prévu par les enseignantes les mardi et vendredi - L'assemblée accepte

Pour information : Vu le nombre d'inscription à la cantine la présence d'un deuxième agent a été nécessaire.

Voir s'il est possible d'acheter de la vaisselle en grande quantité pour la cantine.

Voir pour l'achat des pinces doigts dans les classes.

Demande par Mme DUBOIS d'une installation d'une alarme incendie (coût 331.20 €) –

L'assemblée accepte la demande

Symcea Witrepin :

Le nettoyage de la rivière est en cours

Communication Vie communale:

Réunion la commission pour l'élaboration du petit journal vers le 15/12/2021

7. PROPOSITION FOOD TRUCK SUR TUBERSENT :

Monsieur le maire donne lecture de la demande concernant installation d'un food truck traiteur sur la commune quelques heures par semaines à partir de début octobre 2022 jusqu'en avril.

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la demande (tous les jours sauf le mardi)

8. DEMANDE AUTORISATION TRAVAUX SUR ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT PAR L'ATHLETIQUE CLUB DE TUBERSENT ;

Suite à la demande du Club de Foot concernant les travaux sur l'éclairage du terrain de foot, l'assemblée s'interroge sur la responsabilité de l'association et de la commune si les travaux sont réalisés par l'association sur l'éclairage public.

Monsieur le maire soumet l'idée d'attendre le mois de janvier afin de solliciter une subvention auprès de la CA2BM.

Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 1000 € sur présentation d'un devis et une



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

facture.

Le Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de Mr le maire

9. DATE DES PROCHAINES ELECTIONS : PRESIDENTIELLES LES 10 ET 24 AVRIL – LEGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022 .

Monsieur le maire informe l'assemblée des prochaines dates des élections présidentielles et législatives.

Le tableau des permanences sera à redéfinir lors de la prochaine séance de conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Miroir cassé** : L'assemblée refuse le remplacement du miroir sur la commune de Brexent
- **Ligne de Bus à la demande** : Pas d'évolution pour notre commune.
- **Cadeau pour l'agent technique** : Question à remettre à l'ordre du jour au prochain conseil
- **Clés des tableaux d'affichage** accessibles à tous les conseillers en mairie
- **Nettoyer** les tableaux d'affichage d'extérieur plus souvent

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

FIN DE SEANCE à 23 H 00

